

FORMULE 21(1)f)

AVIS D'APPEL DE LA SUSPENSION DU POUVOIR
D'UN ORGANISME DE BIENFAISANCE ENREGISTRÉ
DE DÉLIVRER DES REÇUS OFFICIELS

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

AVIS D'APPEL

- a) *Indiquer l'adresse complète de l'établissement principal de l'organisme de bienfaisance enregistré;*
- b) *Préciser la date de la suspension du pouvoir de délivrer des reçus officiels;*
- c) *Énumérer les faits pertinents qui servent de fondement à l'appel;*
- d) *Préciser les points en litige;*
- e) *Mentionner les dispositions législatives sur lesquelles l'appel est fondé;*
- f) *Énoncer les motifs sur lesquels l'appelant entend se fonder;*
- g) *Indiquer les conclusions recherchées;*
- h) *Indiquer la date de l'avis.*

(Nom de l'appelant ou de son avocat)

(Adresse aux fins de signification, numéro de téléphone et numéro de télécopieur, le cas échéant, de l'avocat de l'appelant ou le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur, le cas échéant, de l'appelant qui agit en son propre nom)

(FORMULE AJOUTÉE PAR DORS/2007-142, art. 23.)